

SOMMAIRE

Citoyenneté P2

Cérémonie citoyenne pour les jeunes



Élections P2

Une nouvelle carte d'électeur cette année



Démarches administratives P3

CNI : ce qui change



Citoyenneté P3

Le Conseil des seniors en place



9

C'est le nombre d'exploitations agricoles locales concernées par le futur PAEN (protection de l'agriculture et des espaces naturels).

Chronique du maire, Christian Julien



Dans le paysage administratif français, les structures support sont amenées à évoluer. Ce constat est patent pour l'Etat qui réaménage ses services déconcentrés, mais des prémices apparaissent aussi au niveau des collectivités locales.

Cependant, avant d'envisager une solution potentielle à notre niveau, je regrette, avec d'autres maires, de perdre en proximité, en devant confier l'instruction des demandes de cartes d'identité à une autre mairie, désignée sur une liste fixée par l'Etat (voir article page 3).

Certes, un dispositif local va être mis en place pour éviter la fracture numérique. Mais la proximité est ici malmenée, et je le déplore sincèrement avec l'ensemble de la municipalité.

Plus de 200 000 € consacrés à la modernisation des services et aux moyens de communication.

Sur un registre voisin, notre commune bénéficiera d'une assistance de l'administration des Finances publiques, au moment de la déclaration des revenus pour mieux appréhender la déclaration en ligne, qui devient progressivement obligatoire.

Enfin, après le vote du budget, la municipalité a décidé de consacrer plus de 200 000 € à la modernisation de nos services et aux moyens de communication.

Cette évolution est rendue nécessaire par les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) et doit viser le meilleur service rendu à nos concitoyens.

Soyez assurés de notre détermination à conduire ici une action abordable pour tous, et toujours proche du citoyen.

Fidèlement à votre service.

Zoom sur NOTRE CENTENAIRE

100 bougies pour Antonio Molina

Entouré de sa famille, c'est en présence de la direction de la résidence du Chasseur, du maire, de l'adjoint à la solidarité, du député et des conseillers départementaux, qu'Antonio Molina a soufflé ses 100 bougies.

Né le 17 février 1917 en Espagne, il quitte son pays en 1936 pour fuir les soldats franquistes. Trois ans de guerre puis il arrive au camp d'internement des républicains espagnols à Argelès. Il est envoyé à Belfort pour travailler pour l'armée française. En 1939, l'Allemagne déclare la guerre à la France. Il vole un vélo et s'enfuit jusqu'en Auvergne. Embauché par les mines, il passera sa vie sous terre au puits Grüner. Il s'installe à Saint-Genest-Lerpt, où sa femme Marguerite lui donnera quatre enfants. Il consacra sa vie à sa famille et à son engagement syndical.



Cérémonie citoyenne pour les jeunes

À quelques semaines de l'élection présidentielle et à deux mois des élections législatives, les jeunes de 18 ans étaient attendus samedi 11 mars pour recevoir leur toute première carte d'électeur.

Cap important dans la vie des jeunes, la majorité confère de nouveaux droits et surtout un nouveau statut, celui de citoyen.

Afin de marquer cette étape essentielle dans la participation à la vie démocratique, la Ville a organisé une cérémonie solennelle au cours



de laquelle les jeunes ayant atteint 18 ans entre le 1^{er} mars 2016 et le 28 février 2017 se sont vus remettre leur première carte d'électeur ainsi qu'un livret du citoyen.

Un moment privilégié qui a donné l'occasion à Monsieur le Maire de rappeler les principaux droits et devoirs liés à ces nouvelles

responsabilités. Il a également rappelé les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique.

Tous ces jeunes pourront ainsi voter aux prochaines échéances électorales que sont l'élection présidentielle et les élections législatives en avril, mai et juin prochains.

ÉLECTIONS

Une nouvelle carte d'électeur

Avant la présidentielle, tous les électeurs inscrits en France recevront une nouvelle carte électorale. Les cartes vont être rééditées pour tous les électeurs inscrits en France (Français et ressortissants de l'Union européenne).



Elles sont envoyées par la Poste courant mars 2017 et ne seront rééditées qu'en mars 2022, avant la prochaine élection présidentielle. Dans l'intervalle, seuls les nouveaux inscrits et les électeurs qui signalent un changement (adresse, nom...) recevront une nouvelle carte électorale. La Poste a l'obligation de renvoyer à la mairie toutes les cartes d'électeur non distribuées. Ces cartes seront à la disposition des électeurs dans leur bureau de vote les jours de scrutin. Ils pourront retirer leur carte sur présentation d'une pièce d'identité. Une carte électorale non retirée est le premier élément de l'enquête de radiation. Pour voter à Saint-Genest-Lerpt, la carte d'électeur n'est pas obligatoire mais conseillée. **En revanche, la présentation d'un titre d'identité est obligatoire.**

INFORMATION

Ouverture des bureaux de vote :
Élection présidentielle les 23 avril et 7 mai, de 8h à 19h - Elections législatives les 11 et 18 juin, de 8h à 18h.



PERSONNEL MUNICIPAL

Centre technique municipal Un nouveau responsable

Depuis le 27 février, le centre technique municipal s'est trouvé un nouveau responsable en la personne de Fabien Chapard.

Il succède à Benoît Villard qui a quitté la commune pour Saint-Etienne Métropole. Il assure l'encadrement du personnel municipal qui compte 20 agents, élabore le programme des travaux pluriannuels et la mise en œuvre des travaux en régie. Il organise et gère également, en liaison avec les chefs d'équipe, les travaux concernant la voirie communale, les bâtiments et les espaces verts.

Carte nationale d'identité : ce qui change ...

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

La nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales, conduit l'usager à se rendre au guichet en mairie. Désormais, le recueil de cette demande de titre s'effectue au moyen d'un dispositif spécifique qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur (déjà en place pour les passeports).

Chaque usager doit effectuer une demande de titre d'identité dans l'une des 35 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil de demande de titre d'identité et non plus dans sa commune de résidence.

La demande de carte nationale d'identité (CNI) est transmise via une application sécurisée qui permet l'instruction et l'envoi en fabrication des dossiers de manière dématérialisée. La carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'usager a déposé son dossier.

COMMENT FAIRE SA PRÉ-DEMANDE ?

Vous remplissez en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité. Vous n'avez plus à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devrez créer un compte sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse. Un numéro de pré-demande vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de la mairie de récupérer



les informations enregistrées en ligne (pensez à noter ce numéro lors de votre déplacement en mairie). Attention, la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (avec les justificatifs nécessaires).

UNE ASSISTANCE EN MAIRIE

La commune de Saint-Genest-Lerpt souhaite assister les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique, et met à la disposition de ses administrés un ordinateur, avec accès internet pour leur permettre d'effectuer en mairie leur pré-demande en ligne de CNI. Et plus tard dans l'année 2017, ce dispositif permettra d'accéder aux téléprocédures pour la délivrance des permis de conduire ou des certificats d'immatriculation de véhicules.

INFORMATION

Plus d'infos sur www.ville-st-genest-lerpt.fr

100% utile

CDAD

JUSTICE Permanence de Monsieur Rachid Erreguibi juriste du CDAD (Conseil départemental d'accès au droit) mardi 4 avril de 9h à 11h30 en mairie. Prendre rendez-vous auprès du service accueil en mairie. Tél. : 04 77 50 51 80.

CONCILIATION

JUSTICE Permanence de Madame Isabelle Da Silva, conciliatrice, mercredi 19 avril de 8h30 à 11h00, en mairie. Prendre rendez-vous auprès du service accueil en mairie. Tél. : 04 77 50 51 80.

ÉCRIVAIN PUBLIC

DÉMARCHES

ADMINISTRATIVES Vous rencontrez des difficultés rédactionnelles à la suite d'un événement personnel, professionnel ou familial... Un écrivain public est là pour vous aider à rédiger tout courrier à titre personnel et administratif (mais non juridique). Exemples : lecture et rédaction de courriers officiels, aide à l'élaboration de CV, à la constitution de dossiers administratifs... Permanence de l'écrivain public les lundis 10 avril, 15 mai et 12 juin de 15h30 à 16h30.

CITOYENNETÉ

Le conseil des seniors en place

L'équipe municipale souhaitant associer les personnes âgées et retraitées sur tout sujet d'intérêt communal, a décidé de créer un conseil des seniors à compter du 1^{er} avril 2017.



Conformément aux engagements pris, la municipalité a lancé la procédure de constitution d'un conseil des seniors.

Après appel de candidatures, il a été reçu en mairie un nombre suffisant de demandes pour respecter, à la fois la parité, et les conditions pour pouvoir siéger.

L'examen des candidatures a permis d'établir la liste des membres qui a été arrêtée de la façon suivante : **Lucette Patouillard, Juliane Floquet, Noëlle Desroches, Jocelyne Frery, Yvette Laporte, Annie Rolewski, Bernard Demoux, Antoine Fléchet, François Gabion, Lucien Lacroix, Daniel Devun et Jean-Paul Lachat.**

Les membres de ce conseil seront convoqués le 1^{er} avril pour leur installation et entrevoir les modalités de leur action sur la durée du mandat.

UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL

IMPÔTS Afin de renforcer la qualité de services aux usagers, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire a mis en place un nouveau service d'accueil, sur rendez-vous, pour les questions complexes. Les usagers concernés sont invités à prendre rendez-vous de préférence sur le site : impots-gouv.fr (rubrique : contact) ou par téléphone ou au guichet du SIP de Saint-Étienne Nord. Pour les démarches courantes (questions simples, demande d'imprimé ou d'avis d'imposition) les usagers peuvent avoir accès à des micro-ordinateurs en libre-service ou l'accompagnement d'un agent des impôts.



CHANSON HUMOUR

Frédéric Fromet Ça Fromet !

Samedi 8 avril, 20h30

Salle André Pinatel

Récital de chansons
vaches du barde
iconoclaste de
France Inter.
Un petit concentré
de méchanceté
qui fait du bien
à écouter.

À partir de 8 ans

Tarif : normal 12 € - réduit 6,50 €

Gratuit moins de 12 ans

Infos : 04 77 50 57 30



CONFÉRENCE UPT

Le sport, c'est la santé

Mardi 11 avril, 14h30

Médiathèque

Par B. Lordon

Tarif : 4 €

Infos :

04 77 50 57 30

Vogue

Du 26 avril au 1^{er} mai

Parking de la Verchère

Infos en mairie : 04 77 50 57 30



MUSIQUE

Concert de printemps de l'Harmonie de Côte Chaude

Samedi 1^{er} avril, 20h

Salle Louis Richard

Entrée libre

Infos :

www.harmonie-cote-chaude.com



COURSE CARITATIVE

Course et marche au profit de l'Association Mon rêve, mon espoir

Dimanche 9 avril

Départ Stade E. Berger

9h15 : Échauffement
avec Driss Maazouzi

9h30 : Départ du 10 km

10h30 : Départ du 5 km

11h30 : Remise des prix

Équipe d'ostéopathes à l'arrivée
pour une bonne récupération

Au profit de
l'association Arc En Ciel
qui réalise
le rêve des enfants
malades

Avec le soutien
de l'Association sportive
du lycée Etienne Mimard

Inscription sur

www.terrederunners.com



FOOT FÉMININ

Opération Passeport pour la D1

Du 20 mars au 21 avril

Stade de Grangeneuve

à Roche la Molière

Le FC Roche St Genest s'engage pour
le développement du foot féminin et
invite les jeunes filles nées entre 2004
et 2008 à découvrir la pratique du
football en participant aux séances
d'entraînements au FCRSG.

En participant à 2 séances
d'entraînement minimum, elles
pourront remporter une place pour
le match de D1 Féminines ASSE/
Montpellier suivi d'une séance de
dédicaces avec les joueuses de l'ASSE
(23 avril 2017 de 14h30 à 18h30).

Entraînements :

- Catégorie U11 nées en 2007/2008,
les lundis de 17h30 à 19h et les
mercredis de 15h45 à 17h30
- Catégorie U13 nées entre 2004
et 2006, les mardis de 17h45
à 19h15 et les jeudis de 17h45
à 19h15.

Inscriptions et renseignements :
berangere.ginhoux@orange.fr



CINÉMA

Samedi 1^{er} avril, 20h45

Dimanche 2 avril, 15h15

Vendredi 21 avril, 20h45

Samedi 22 avril, 20h45

Dimanche 23 avril, 15h15

Ciné jeunes

Mardi 18 avril, 15h15

Mardi 25 avril, 15h15

Salle André Pinatel

Tarif : normal 5,50 € - réduit 4,80 €

Programme disponible sur
www.ville-st-genest-lerpt.fr